

**LONGVIC.** Un salarié et son patron partagent leur expérience.

# 3 912 heures d'insertion sur le chantier Pecqueux-Rolland

Vingt-trois salariés en insertion ont travaillé sur le chantier de l'équipement sportif depuis juillet 2014 grâce à un dispositif qui semble donner satisfaction. Les professionnels témoignent.

« Je suis à la recherche de savoir-faire, et les personnes qui ont pu se trouver en échec à un certain moment en possèdent parfois tout autant », explique Marc Guillien, dirigeant de l'entreprise longvicienne Bourguignonne d'équipements industriels (BEI), retenue sur le chantier de l'équipement sportif Pecqueux-Rolland pour le lot bardage. « Les parcours d'insertion me permettent de découvrir des gens fiables, que j'arrive à conserver ensuite dans mon entreprise », poursuit-il. Pour cet entrepreneur, « il ne faut pas se priver de compétences ».

Ce patron n'est vraiment pas le seul à profiter de ce dispositif (lire l'encadré), puisque sur ce chantier démarré en juillet 2014, déjà 3 912 heures d'insertion ont été réalisées alors que le cahier des charges n'en prévoyait que 3 100.

« Les clauses d'insertion me garantissent une certaine stabilité. »

Fabrice Huguenin  
salarié en insertion

Fabrice Huguenin, lui, est en réinsertion professionnelle depuis 2010. Il a été embauché sur plusieurs chantiers locaux (celui de la fontaine de la place de la République, à Dijon, notamment) et travaille pour BEI depuis deux mois en tant qu'intérimaire. « Les clauses d'insertion me facilitent la recherche d'emploi et, surtout, me garantissent



Fabrice Huguenin, salarié en insertion, et Marc Guillien, patron de la Bourguignonne d'équipements industriels, se disent pleinement satisfaits de l'expérience professionnelle et humaine que leur offre le chantier longvicien. Photo Corine Gault

« Les parcours d'insertion me permettent de découvrir des gens fiables. »

Marc Guillien, patron de la BEI

une certaine stabilité, car les contrats qui me sont proposés concernent de longues missions sur un chantier », reconnaît-il.

Les quatorze entreprises engagées sur le chantier Pecqueux-Rolland ont accueilli vingt-trois salariés en insertion, dont 30 % sont domiciliés à Longvic.

La livraison de cet équipement sportif doit être réalisée en mai 2016.

## REPÈRE

### UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT

Depuis 2003, à l'initiative du Grand Dijon, des mesures permettent de réserver des heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi. Ce dispositif des "clauses d'insertion" est mis en place dans le cadre d'un marché public. Pour les entreprises engagées dans cette démarche, le taux d'heures d'insertion inscrit dans leur cahier des charges est fixé à 10 %. C'est alors la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) qui fait le lien entre demandeurs d'emploi et entreprises pour affiner les profils de travail et vérifier les prérequis d'embauche. Pour les entreprises, la grande souplesse du dispositif est attractive : cela leur permet, entre autres avantages, de faire travailler leurs salariés sur plusieurs chantiers engagés dans le dispositif. Du côté des salariés, ce principe de mutualisation des chantiers permet un véritable parcours d'insertion professionnelle, point fort de la démarche.